

**CAPD du jeudi 11 juin 2020
(9h30-12h05)**



Présents : 3 FO, 2 SE, 5 SNUipp-FSU , 8 IEN, IEN Adjointe, Secrétaire Général, personnels DIPER, IA-DASEN
Déclaration liminaire des organisations syndicales. La déclaration du SNUipp-FSU est [ICI](#)

L'IA-DASEN indique que les prochaines réunions se feront au lycée Carriat. Il n'est pas possible de modifier le calendrier des différentes instances (nous sommes actuellement en période de réserve, entre les deux tours des élections municipales et les agendas sont très chargés).

La période que nous traversons est inédite. Nous sommes en sortie de confinement (phase 2) depuis le 28 mai et nous attendons peut-être un desserrement du protocole (phase 3). Elle indique que la fin de l'année scolaire est bien actée au 4 juillet.

1. Intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur liste d'aptitude

En 2020, 3 candidatures sont recevables. Les 3 sont promues. Le contingent départemental était de 7. Il reste actuellement 12 instituteurs dans le département.

2. Tableau d'avancement à la hors classe 2020 des professeurs des écoles

Depuis la mise en place des accords PPCR, le SNUipp-FSU a porté avec force dans toutes les instances, la nécessité d'obtenir l'égalité entre le 1er et 2nd degré sur l'accès à la hors classe.

Un arrêté publié au JO du 10 janvier 2020 relève le **taux d'accès des professeurs des écoles à la Hors Classe à 17%** (au lieu de 15.10% en 2019). Ce taux est désormais identique à celui du second degré.

Le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions pour que la prise en compte des fins de carrière de PE soient établies dans l'accès à la hors classe comme c'est le cas pour les autres corps !

Le décret : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo1/MENH1934667N.htm>

C'est la dernière CAPD Hors Classe dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique. Le SNUipp-FSU est très inquiet quand à la gestion future des promotions à la HC en dehors de tout dialogue social, sachant que depuis la mise en place du nouveau système en 2018, chaque année a connu son lot d'erreur :

- le tableau a été révisé en 2018 avec la modification des discriminants à l'issue du dialogue social
- la communication des promotions à la HC 2019 a connu des erreurs impactant de mémoire 52 collègues
- le tableau 2020 comporterait également des erreurs relevées par le SNUipp-FSU 01
- Et l'an prochain sans les délégués du personnel ?

a) Résultats

- **Rappel des critères de départage à barème égal (IDEM 2018 et 2019) :**

AGS (au 01/09/2019) - rang décroissant d'échelon - ancienneté dans l'échelon - ancienneté dans le corps.

- En 2020 :
 - 1 117 promouvables.
 - 17 % de promus soit 189,89 (arrondi à 189 ...), contre 143 l'an dernier.

- La proportion de femmes accédant à la hors classe poursuit son augmentation en 2020 : 86,77 % de femmes promues contre 81,1 % de femmes en 2019 et 75,2 % en 2018
- Quel est l'âge moyen en 2020 ? (52,5 ans en 2019 d'après le bilan social académique 2018-2019).

b) Ce que conteste le SNUipp-FSU 01

Pour rappel, le protocole PPCR a permis un gain non négligeable en termes de pouvoir d'achat. Néanmoins, la mise en œuvre des modalités d'accès à la Hors Classe sont contestables, et ici vivement contestées par le SNUipp-FSU 01 en 3 points :

- **Demande de la prise en compte des promouvables en fin de carrière (impact direct sur les retraitables), notamment les ex institutrices et instituteurs**
- **La partie du barème liée à l'ancienneté comporte toujours « un trou » que le ministère doit combler :**

Certains collègues n'ont connu aucune évolution de barème d'une année sur l'autre, en raison d'un trou dans le barème "ancienneté". Cela concerne les actuels 10^{ème} échelon 4 ans d'ancienneté. **C'est pour nous inacceptable, car ces collègues étaient mieux classés que des collègues qui les dépassent cette année !!** Pour certains, la chute est de 100 places, et alors qu'ils auraient pu passer cette année, ce ne sera vraisemblablement pas le cas !! Les premiers du classement 2019 ont quant à eux pris 30 points en une année d'ancienneté en plus !

L'administration ne peut que constater les faits. **Le SNUipp-FSU demande la révision du tableau de barème relatif à l'ancienneté (tableau national).** Cette demande sera remontée par l'administration au niveau ministériel.

- **L'inéquité manifeste de traitement est toujours en vigueur :**

Le tableau d'avancement est composé des promouvables 2018 évalués sans RDV de carrière et des promouvables 2019 et néo-promouvables 2020 évalués avec RDV de carrière ! Sans possibilité de recours pour ces derniers, sachant que les avis sont gravés dans le marbre !

Le SNUipp a détecté un nombre important d'erreurs de barème, qui concernerait plus de 30 collègues.

Le service DIPER va procéder à des vérifications et une nouvelle CAPD sera convoquée afin de valider le tableau d'avancement corrigé. Ces erreurs auraient pu passer inaperçu sans un travail de vérification minutieux des élus du SNUipp.

4. Résultats de la session 2020 de la certification Français Langue Seconde session 2020

30 collègues sont reçus au niveau académique, dont 6 dans l'Ain. Les collègues concernés ont été informés par mail depuis plus d'un mois. Nous contacter si besoin.

Il semblerait que les candidats qui n'avaient pas de diplôme FLS ont tous été recalés. Il a même été dit lors des 3 journées de stages à Lyon en février qu'il ne servait à rien de se rendre à l'entretien si pas de diplôme... Par respect pour les personnels, les choses doivent être claires dès le départ : sinon, à quoi bon faire un dossier puis ces 3 journées de stage puis un entretien à Lyon aussi pour rien ?

La DASEN va se renseigner sur cette question.

5. Questions diverses du SNUipp-FSU

- **Combien de personnels ont été concernés par le décret qui prolongeait les disponibilités sur autorisation, prolongées par décret des 8 ans aux 12 ans de l'enfant ?**

Il y a eu 5 demandes de disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans.

- **Garde d'enfant : le SNUipp-FSU 01 regrette vivement les problèmes de communication des droits des personnels en terme de garde d'enfant et travail distanciel (ou ASA), avec les informations contradictoires communiquées depuis le début de la crise sanitaire.**

La DASEN s'est basée sur les infos réglementaires et non sur la foire aux questions.

Quel est le nombre de collègues concernés ?

Sur 3634 enseignants en poste dans l'Ain, environ 330 enseignants sont en position de télétravail (vulnérabilité) et environ 1000 enseignants en télétravail pour garde d'enfants.

Environ 70 ASA ont été sollicitées pour garde d'enfants, pratiquement toutes accordées mais laissées à l'appréciation des IEN.

- Demande du nombre de :

- démissions : en 2019-2020, il ya eu 3 démissions suite à un refus de disponibilité pour convenance personnelle.

Année	2012-201	2013-201	2014-201	2015-201	2016-201	2017-201	2018-201	2019-202
	3	4	5	6	7	8	9	0
Nombre de démissions	5	4	3	4	8	9	10	13

- ruptures conventionnelles: 7 ruptures conventionnelles
- renoncements au poste : 11 cette année (14, 12 et 15 les années précédentes) . Répartition homogène d'une circo à l'autre
- départs en retraite: 63 demandes pour la rentrée 2020
- réaffectations:

Année	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de réaffectations	20	17	16	23

- **dispositif EILE (anciennement ELCO) : la note de service de l'IA envoyée la semaine dernière à toutes les écoles met les directeurs en difficulté. Nous demandons une simplification sur la base des chiffres de l'année en cours .**

Suite au contexte particulier, les remontées de l'année dernière seront prises en compte

- **CHAM La Forge Oyonnax : l'IEN vient d'informer l'école ce lundi 8 juin que l'année prochaine serait une année sans CHAM. Sans concertation cette décision pose de nombreux problèmes.**

Mme L'IA-DASEN adjointe nous informe qu'il s'agit d'un malentendu. Il n'est pas question de mettre fin à ce dispositif. Il y a d'ailleurs une réunion aujourd'hui entre les différents acteurs pour cette CHAM ainsi que pour celle de Bourg.

- Exeats :

- **Quand seront apportées les réponses aux demandes d'exeat ?** L'IA ne sait pas.
- **Quid du barème 2020 ?** Application du barème 2019 sans les bonifications médicales et sociales, qui n'existent plus.
- **Quelles modalités de recours prévues ?** Les modalités sont celles de droit commun.

- Futurs PES :

- **Combien y aura-t-il de PES à la rentrée prochaine ?** 172 PES sont attendus (contingent officiel de 160, l'ain sera bénéficiaire de 12 postes supplémentaires)
- **Comment seront organisées les affectations des reçus au concours 2020 ?** Liste communiquée après le 7 juillet (date de la tenue du jury). Les modalités d'accueil ne sont pas encore arrêtées. Les PES ne seront pas affectés avant le 20 juillet. Les collègues qui seront complétés par les PES seront prévenus fin juin, début juillet.

Le SNUipp-FSU regrette que les affectations des PES se fassent pendant les vacances puisqu'ils ne pourront pas prendre contact avec leurs écoles et les collègues complétés.

- Documents institutionnels d'évaluation et de suivi des élèves (LSU et synthèse des acquis à la fin du cycle 1) : nous demandons une simplification vu le contexte.

L'IA annonce qu'il y aura des simplifications de ces dispositifs et que les enseignants recevront une "aide" dès la semaine prochaine.

- Dispositif "2S2C" : Le SNUipp-FSU a interpellé l'IA DASEN sur des communes qui proposent la mise en place de ce dispositif de façon payante. Cela nous paraît contraire au texte en vigueur. Les mairies utilisent le sigle 2S2C.

- **Quelles sont les communes qui mettent en place ce dispositif ?**

20 conventions signées actuellement avec les communes de : Neuville sur Ain, Blyes, Poncin, Groslée st benoit, Tossiat, Malafretaz, Civrieux, Mionnay, St André de corcy, Chalamont, Iliat, Thoisse, Ars, Massieu, Rancé, Reyriou, Toussieu, Versailleux, Versonnex, Pougny.

Rappel de la DASEN: le dispositif 2S2C est gratuit pour les familles. De la garderie payante peut être proposée par certaines mairies, sur un temps que l'école ne prend pas en charge (ce n'est pas du temps scolaire...).

-Mouvement et situations particulières

- **Mouvement intra et RC** : Il semblerait que des points aient été attribués alors que la distance entre les 2 résidences professionnelles sont inférieures à 60 kms. DASEN: La règle des 60 km a été respectée.

DASEN: Les questions relatives au mouvement ne sont plus abordées en CAPD depuis la loi de transformation de la fonction publique. Ainsi, les questions posées par vos délégués du SNUipp-FSU n'ont pas trouvé réponse. l'IA-DASEN nous indique de dire aux personnes de solliciter le service DIPER avec possibilité d'être accompagnés par un délégué syndical.

Autres Questions diverses

• **Rupture conventionnelle :**

- Combien avez-vous reçu de demandes ? 7 demandes de ruptures conventionnelles.

• **Remplacement :**

- Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ? pour 2019-2020, on en est déjà à 1061.5 jours non remplacés, un tout petit peu plus que l'an dernier (chiffre sur 3 périodes qui correspond au total de l'année 2016-2017 sur les 5 périodes). Et toujours aucun poste de TR créé dans la carte scolaire 2020 alors que les besoins augmentent d'année en année !
- Gestion des titulaires remplaçants lors de la crise sanitaire : Pourquoi les remplaçants ont eu simultanément plusieurs classes à suivre ?

Mme l'IA-DASEN adjointe explique que cette situation a pu se produire mais en respectant des effectifs limités (groupes d'élèves de classes différentes regroupés par exemple)

• **Détachement :** Pourrions-nous avoir la liste des personnels demandant des détachements pour la prochaine année scolaire ? Pas de communication de liste mais 28 demandes ont été enregistrées.

• **CAPPEI :** Combien de personnes ont été admises au CAPPEI et combien partent en formation et sur quels modules ?

Nombre de départ en formation CAPPEI : 22

Avis défavorable : 1

Circonscription	Ambérieu	Bellegarde	Belley	Bourg 2	Bourg 3	Bresse	Côtière	Dombes	Jassans	Oyonnax	Gex N	Gex S	ASH
Nombre	0	1	1	3	1	0	1	4	1	0	1	1	8

Module n°1 : enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)

Module n°2 : travailler en réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté

Module n°3 : coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Module n°4 : enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux

Module n°5 : Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Nombre de départ par module :

Module n°1	Module n°2	Module n°3	Module n°4	Module n°5
3	6	9	4	0

• **Candidatures stage MIN** : quelles ont été les candidatures transmises au MEN ?

Au vu du contexte actuel, les candidatures ont été reportées.

• **Demandes d'ineat exeat** : Combien avez-vous reçu de demandes ? Combien en avez-vous accordées ?

14 demandes d'INEAT, 92 demandes d'EXEAT. Aucun accord pour le moment.

• **Temps partiel** : Avez-Vous accepté l'ensemble des demandes ?

Les temps partiels de droit sont accordés. Les autres demandes seront étudiées après les résultats du mouvement intra-départemental.

• **Quelle est la date CAPD classe exceptionnelle ?** 3 juillet 10h30

• **Quelle est la date de régularisation des payes ?** *Les payes seront régularisées en juin pour les arrêts de travail et indemnités, en juillet, la paie sera normale. Les ISSR de mars à mai devraient être régularisés, en attente de réponse de la DGFIP.*

• Réponses aux demandes de temps partiels (suite dernière capd).

• **Quelle est la date du conseil de formation ?** (suite dernière CAPD)

Désormais, ce sera un conseil académique de la formation dont la date n'a pas encore été fixée, probablement au tout début de l'année scolaire prochaine. Il n'y a donc plus de conseil départemental de la formation.

Vos délégués du personnel SNUipp-FSU 01 en CAPD (5 sièges sur 10)

Mélanie DAHOU

Sandra LEMOINE

Marie-Claire LOONIS

Yoann ROBERT

Morgan VINCENT



SNUipp
FSU 01